



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

ostéopathes

Question écrite n° 115928

Texte de la question

Mme Michèle Tabarot attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la reconnaissance du titre d'ostéopathe. Suite à l'annonce de la promulgation du décret à la fin de l'année, elle souhaite se faire l'écho des revendications formulées par les ostéopathes. Ces derniers souhaiteraient voir leur profession reconnue comme nécessitant une approche de soins spécifique, une formation confirmée par un diplôme distinctif et devant se pratiquer dans le cadre d'un exercice exclusif afin de garantir la spécificité du patient. Aussi elle souhaitait attirer son attention sur cette question.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Tabarot](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 115928

Rubrique : Médecines parallèles

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 janvier 2007, page 501